



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Du jury du concours

de rédacteur principal de 2^{ème} classe

session 2017

SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - LE PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES.....	5
5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR	6
6 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ.....	11
7- LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	15
8 - PRÉSENTATION DES RESULTATS	19
9 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY	22
10 - LA FICHE TECHNIQUE	23

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	Session 2017			
Concours	Externe	Interne	3^{ème} concours	Total
Nombre de postes	42	24	14	80
Candidats admis à concourir	607	794	77	1478
Candidats présents épreuve écrite	221	331	30	582
% présents « écrit » / admis à concourir	36%	42%	39 %	39%
Moyenne épreuves écrites	8.40	7.51	8.04	7.98
Seuils d'admissibilité	10.00	10.00	10.00	
Candidats admissibles	78	74	7	159
% admissibles / candidats présents « écrit »	35%	22%	23%	27%
Candidats présents épreuve orale	77	72	7	156
% présents « oral » / admissibles»	99%	97%	100%	98%
Moyenne épreuve orale	12.43	12.71	14.00	12.63
Seuils d'admission	12.16	12.00	11.00	
Nombre de candidats admis	38	35	7	80
% admis / admis à concourir	6%	4%	9%	5%

Concours organisé pour les besoins des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2 - LE PLANNING

Début des retraits de dossiers	Mardi 7 février 2017
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 15 mars 2017
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 23 mars 2017
Épreuve écrite d'admission	Jeudi 12 octobre 2017
Épreuve orale d'admission	Du 23 au 25 janvier 2018

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 27 juin 2017	10h00	Réunion REP
Jeudi 21 décembre 2017	10h00	Jury des admissibilités
Du 23 au 25 janvier 2018	De 8h00 à 17h30	Épreuve orale
Mardi 6 février 2018	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Vendredi 20 octobre 2017	10h00	Réunion d'informations relatives à la correction et remise des copies
Lundi 11 décembre 2017	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

3 - LES MEMBRES DU JURY

Nom Prénom	Titre
BONTHOUX Jean-Marc	Fonctionnaire, responsable technique École Supérieure Art et Design de Grenoble-Valence Représentant du personnel
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée, directrice adjointe Conseil départemental de l'Isère - Maison du Haut Rhône Dauphinois
ESCOFFIER Philippe	Personnalité qualifié, responsable formation Saint Martin d'Hères
FORTOUL Fabien	Élu, chargé des finances Coublevie
LAPALUD Nathalie	Fonctionnaire, responsable de service fiabilisation à la direction des finances Métropole de Lyon
LE RISBÉ Bernard	Élu, conseiller municipale, Jarrie Vice-président du jury
LORENTE Françoise	Personnalité qualifiée, Responsable du pôle budget- comptabilité Grenoble Alpes Métropole
SONZOGNI Marie-Madeleine	Élue, conseillère municipale, Vinay Présidente du jury
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, conseillère formation CNFPT Représentante du CNFPT

4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES

EXTERNE	INTERNE	3EME CONCOURS
ADMISSIBILITE		
<p>Une épreuve écrite consistant à répondre à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	<p>Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	
<p>Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>		
ADMISSION		
<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>

5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel conditions d'admission à concourir :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Toutefois, selon le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 et l'article L221-3 du code du sport, une dérogation est accordée aux mères et pères d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation de pièces justificatives.

10 dossiers externes ont été rejetés pour la raison suivante :

- dépôt du dossier hors délais
- n'a pas le niveau de diplôme requis

Nombre de candidats ayant fait une demande d'équivalence de diplôme / reconnaissance de l'expérience professionnelle : 10

Nombre de candidats ayant reçus une réponse :

- Favorable : 6
- Défavorable : 4

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa ;

7 dossiers internes ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise
- dépôt des dossiers hors délais
- dossier photocopié

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier 2017 de l'exercice, pendant une durée de quatre années,

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

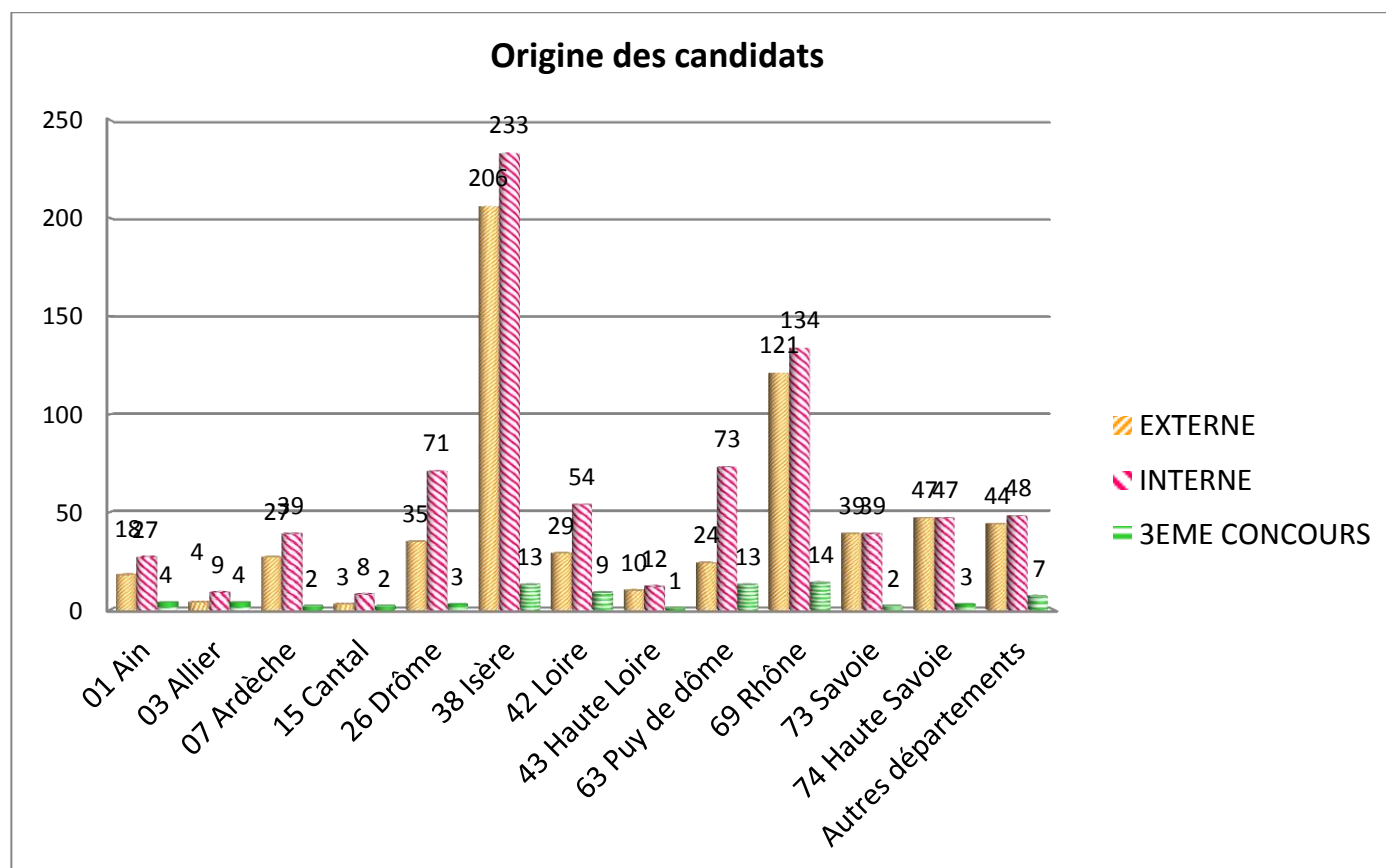
La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

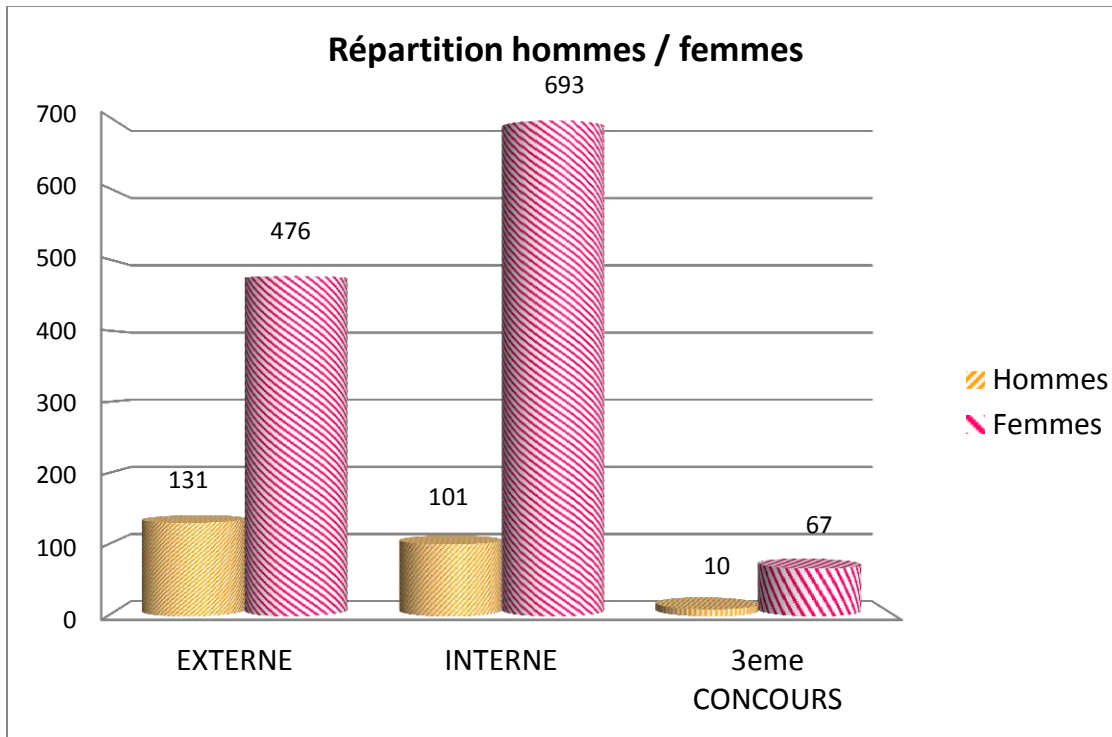
5 dossiers 3^{ème} concours ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise

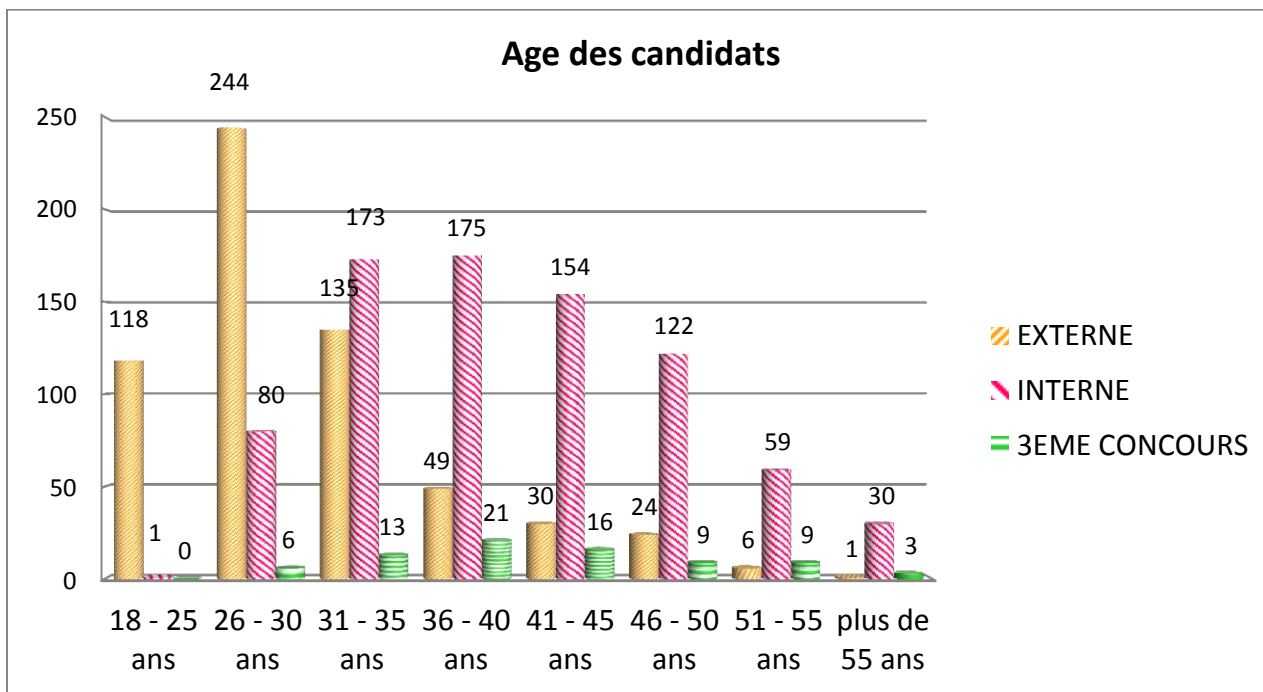
ORIGINE DES CANDIDATS

	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	49	3%	18	27	4
03 Allier	17	1%	4	9	4
07 Ardèche	68	5%	27	39	2
15 Cantal	13	1%	3	8	2
26 Drôme	109	7%	35	71	3
38 Isère	452	31%	206	233	13
42 Loire	92	6%	29	54	9
43 Haute Loire	23	2%	10	12	1
63 Puy de dôme	110	7%	24	73	13
69 Rhône	269	18%	121	134	14
73 Savoie	80	5%	39	39	2
74 Haute Savoie	97	7%	47	47	3
Hors région	99	7%	44	48	7
TOTAL	1478	100%	607	794	77

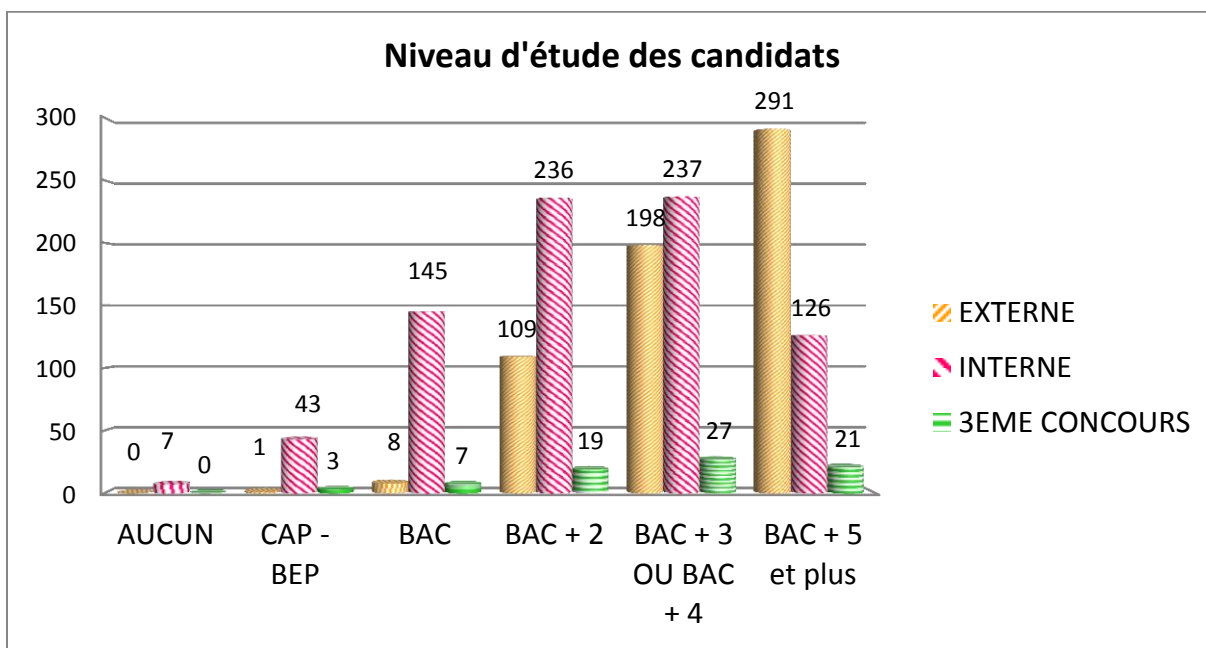




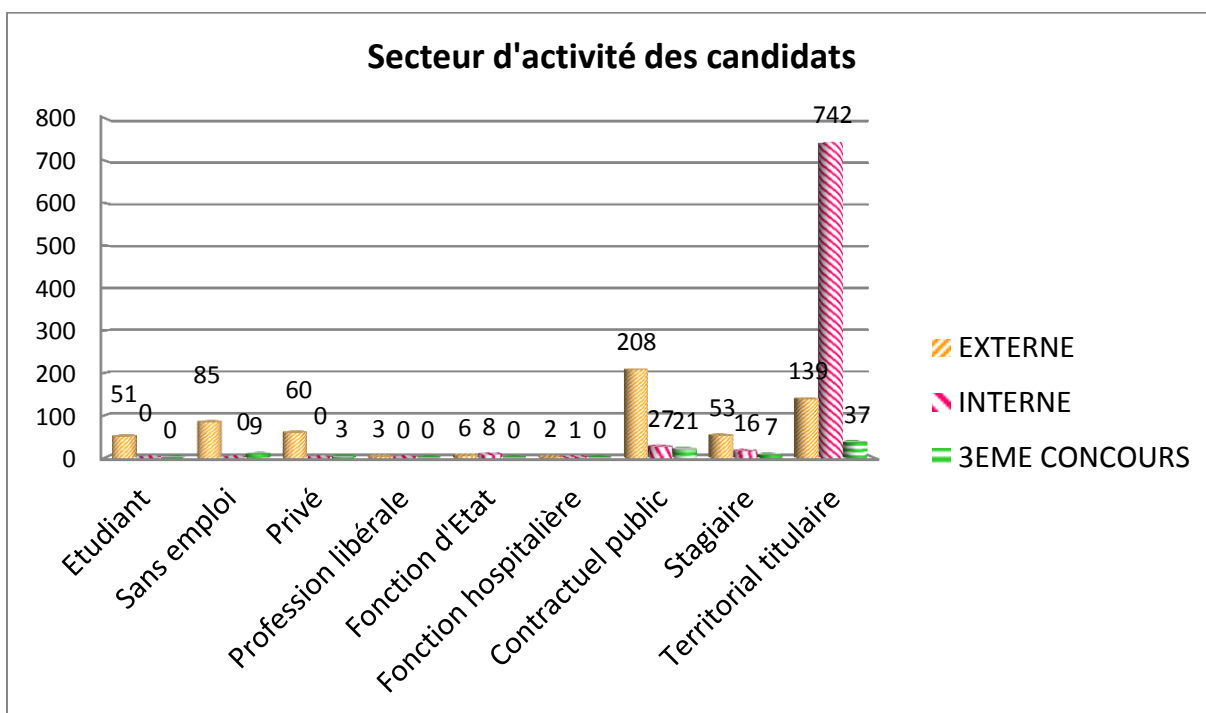
REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	22%	78%
Interne	13%	87%
3ème Concours	13%	87%



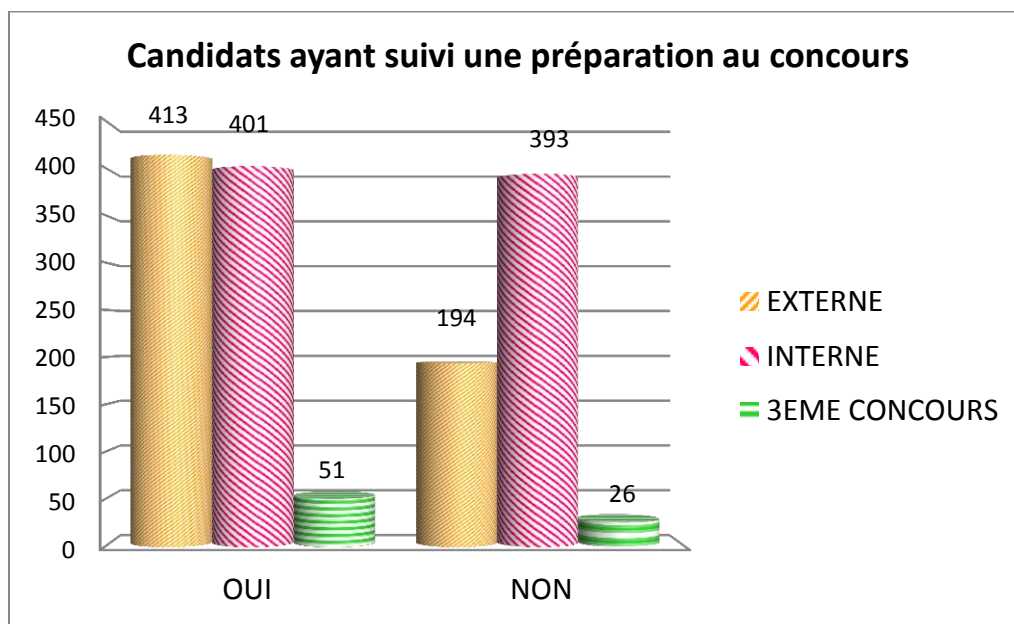
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	60%	30%	9%	1%
Interne	10%	44%	35%	11%
3ème Concours	8%	44%	32%	16%



NIVEAU D'ETUDE	Aucuns	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	-	1%	1%	18%	32%	48%
Interne	1%	5%	18%	30%	30%	16%
3ème Concours	-	4%	9%	25%	35%	27%



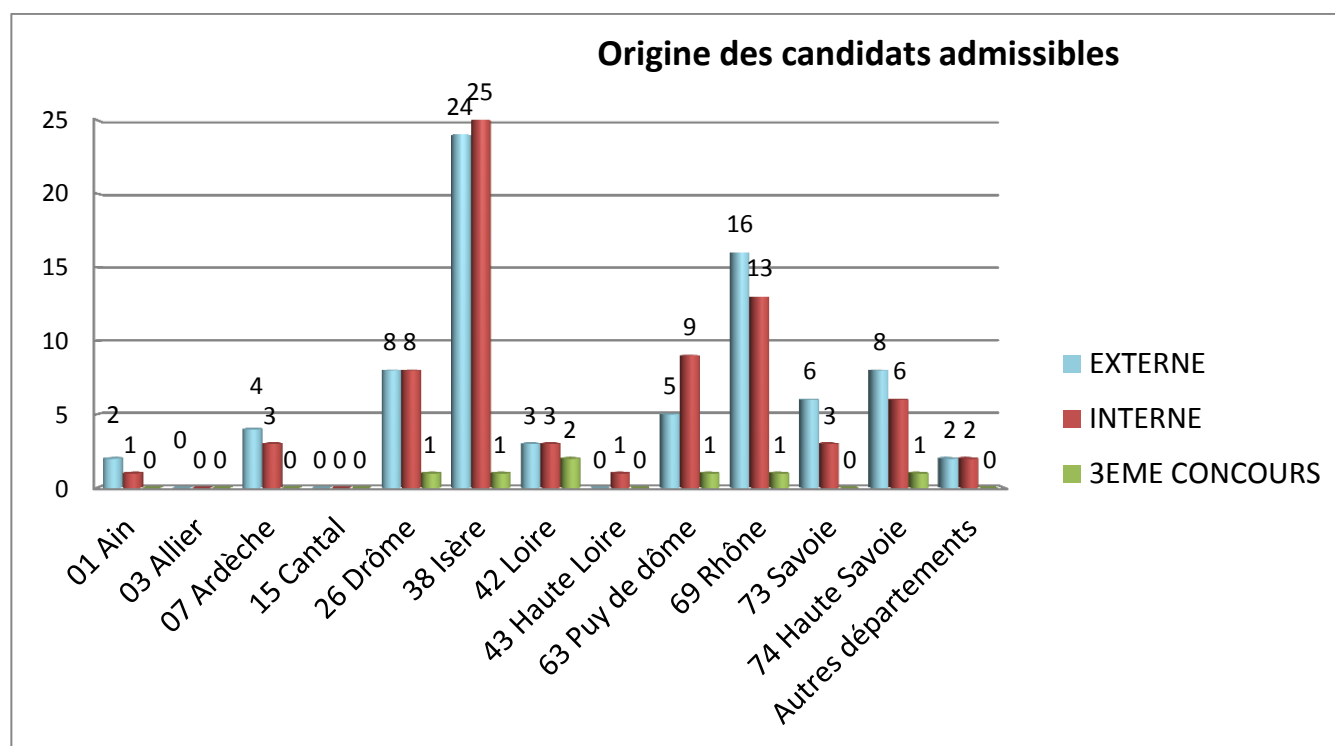
SECTEUR D'ACTIVITE	Etudiants	Sans emploi	Privé	Prof. libérale	Tit. FPE	Tit. FPH	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT
Externe	8%	14%	10%	1%	1%	1%	34%	9%	22%
Interne	-	-	-	-	1%	1%	3%	2%	93%
3ème Concours	-	12%	4%	-	-	-	27%	9%	48%

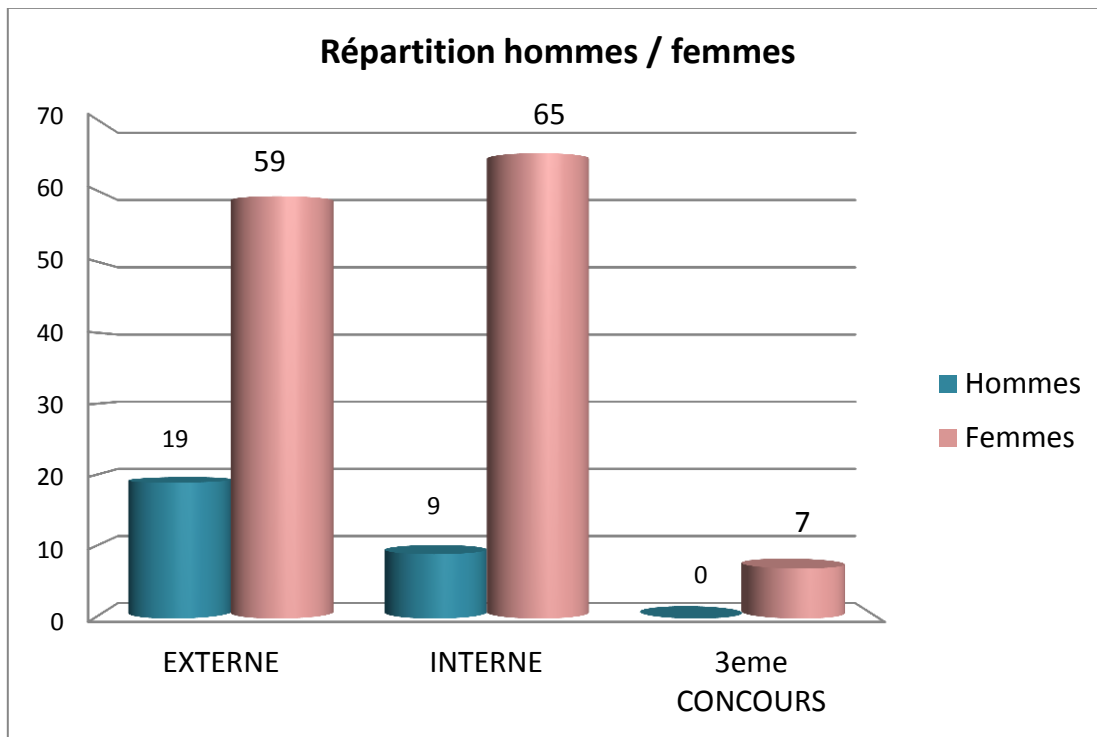


PREPARATION	OUI	NON
Externe	68%	32%
Interne	51%	49%
3ème Concours	66%	44%

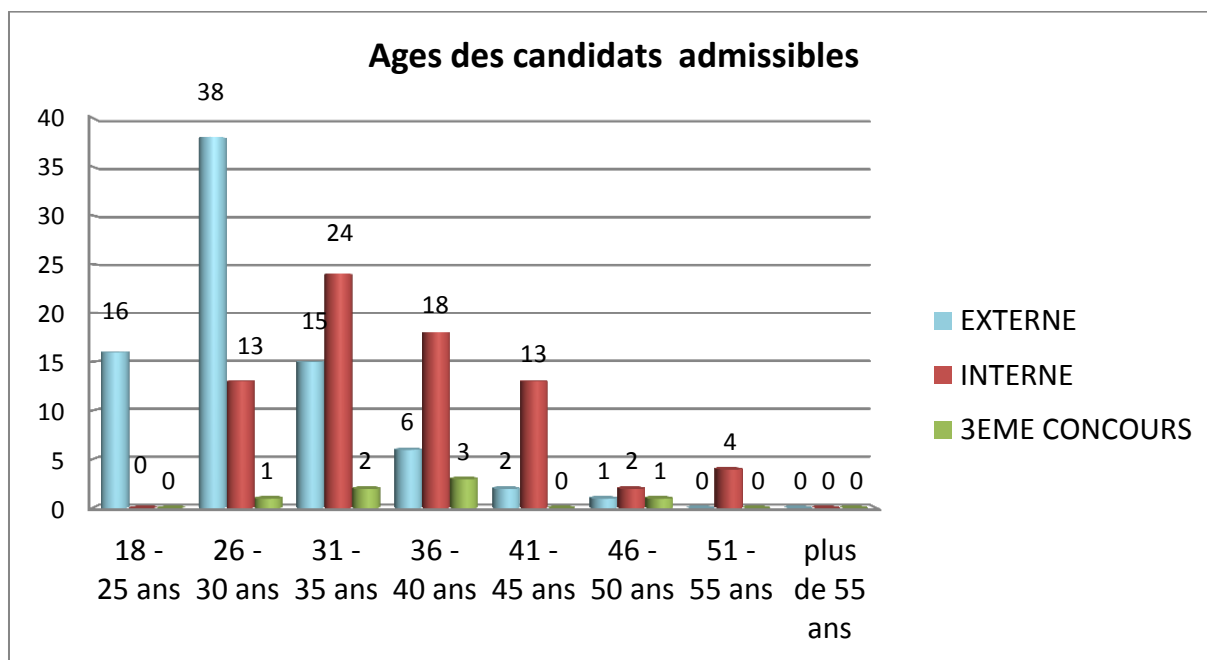
6 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	3	2%	2	1	0
03 Allier	0	0%	0	0	0
07 Ardèche	7	4%	4	3	0
15 Cantal	0	0%	0	0	0
26 Drôme	17	11%	8	8	1
38 Isère	50	31%	24	25	1
42 Loire	8	5%	3	3	2
43 Haute Loire	1	1%	0	1	0
63 Puy de dôme	15	9%	5	9	1
69 Rhône	30	19%	16	13	1
73 Savoie	9	6%	6	3	0
74 Haute Savoie	15	9%	8	6	1
Hors région	4	3%	2	2	0
TOTAL	159	100%	78	74	7

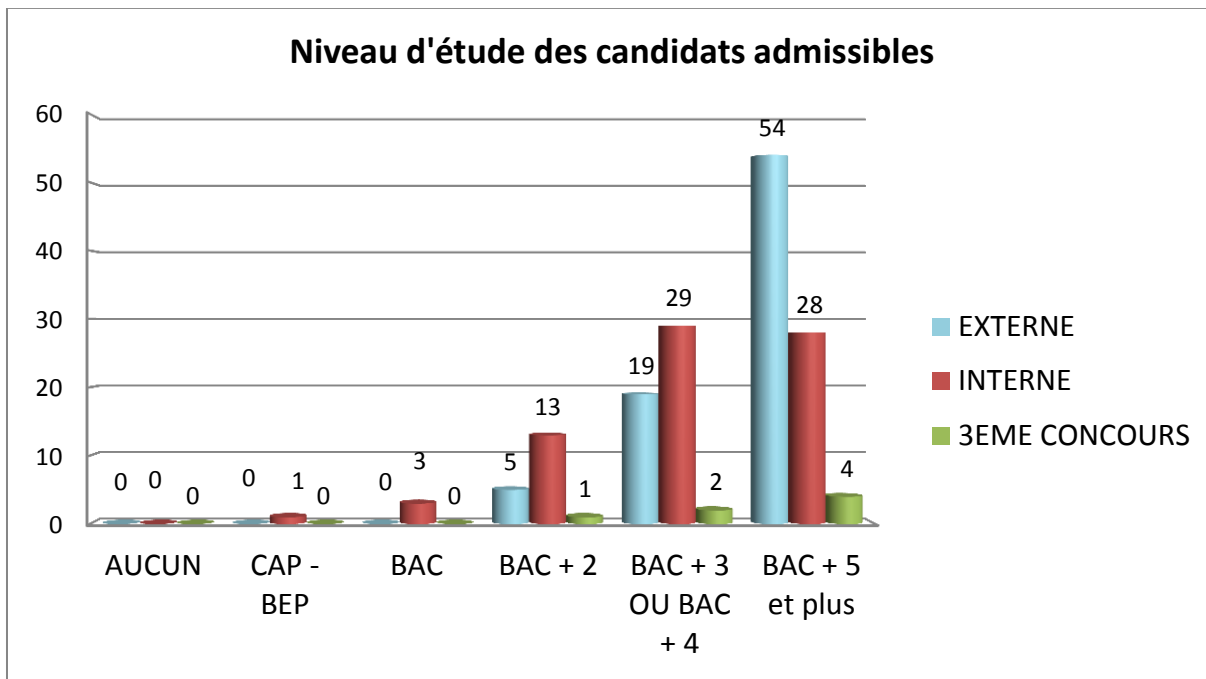




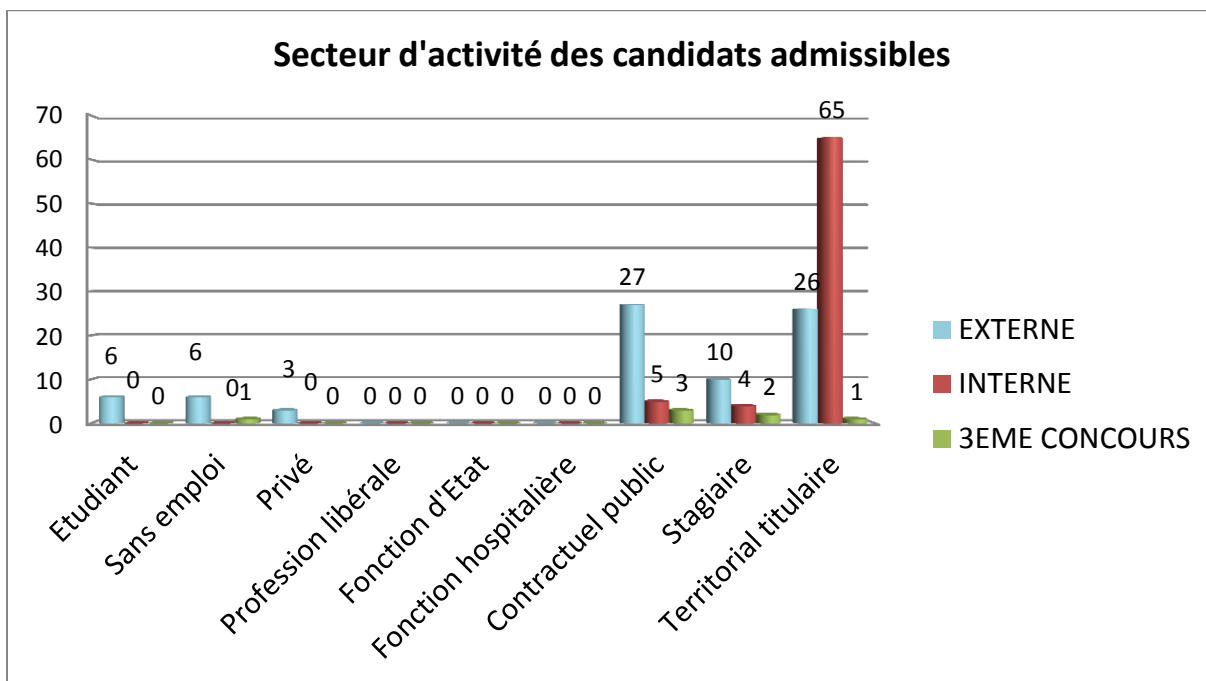
REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	24%	76%
Interne	12%	88%
3ème Concours	-	100%



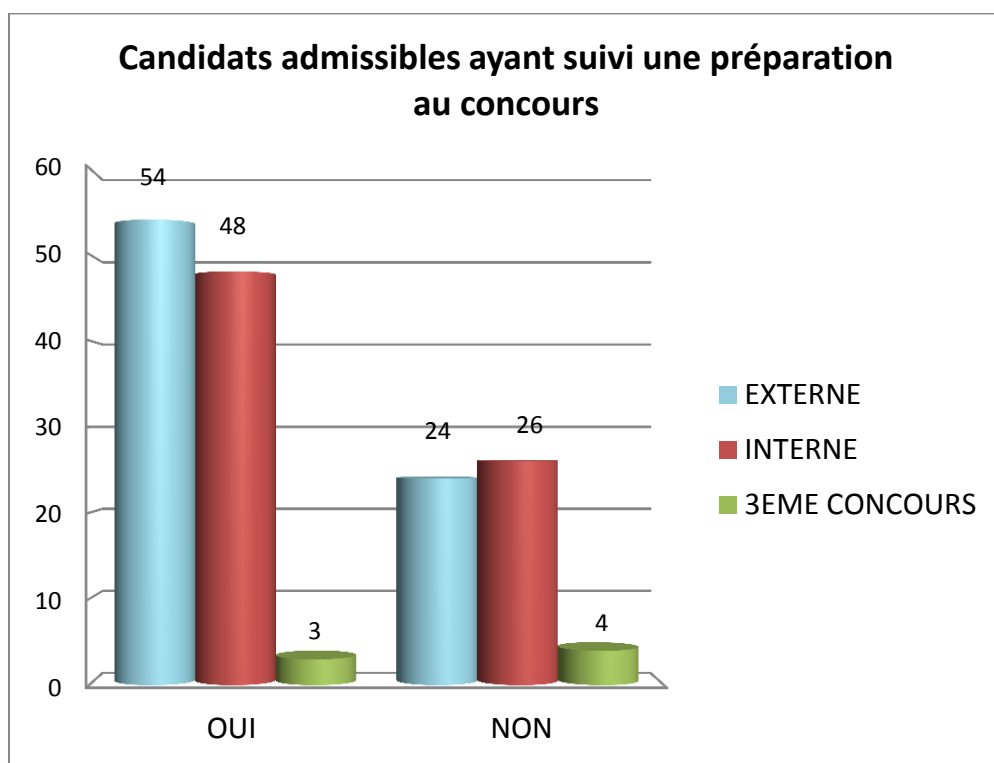
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	69%	27%	4%	-
Interne	17%	59%	20%	4%
3ème Concours	14%	72%	14%	-



NIVEAU D'ETUDE	Aucuns	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	-	-	-	6%	24%	70%
Interne	-	1%	4%	18%	39%	38%
3ème Concours	-	-	-	14%	29%	57%



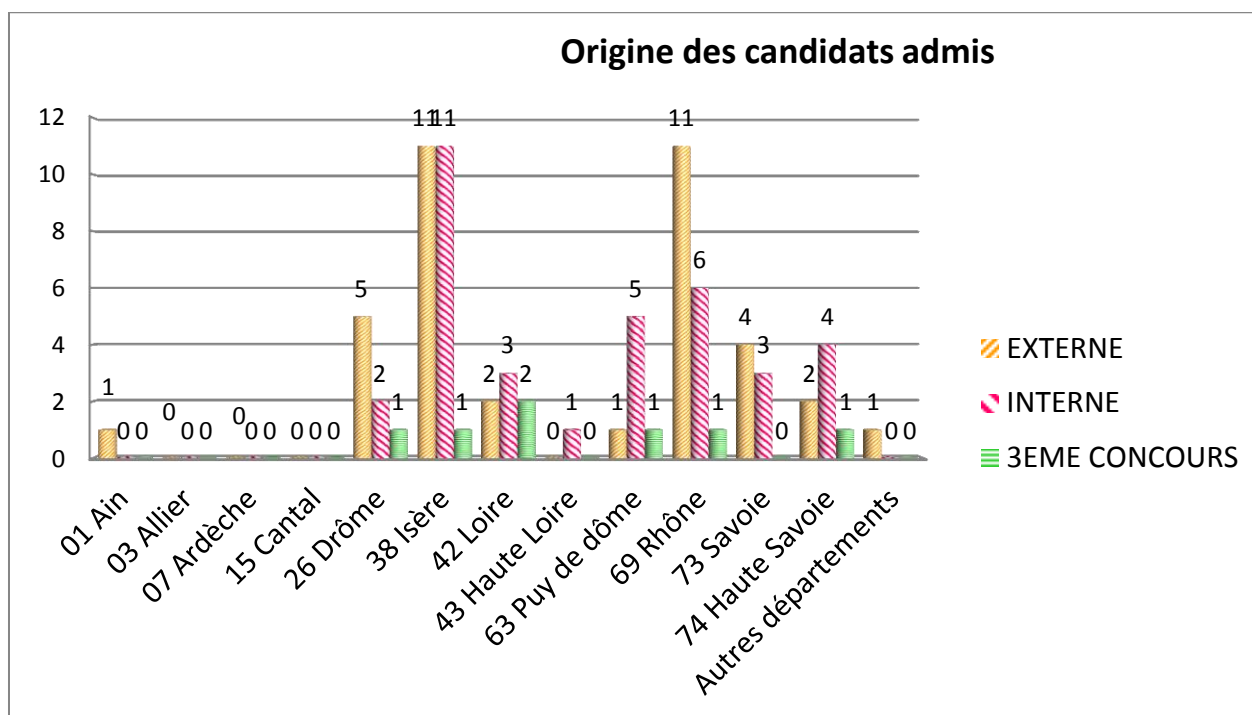
SECTEUR D'ACTIVITE	Etudiants	Sans emploi	Privé	Prof. libérale	Tit. FPE	Tit. FPH	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT
Externe	8%	8%	3%	-	-	-	35%	13%	33%
Interne	-	-	-	-	-	-	7%	5%	88%
3ème Concours	-	14%	-	-	-	-	43%	29%	14%

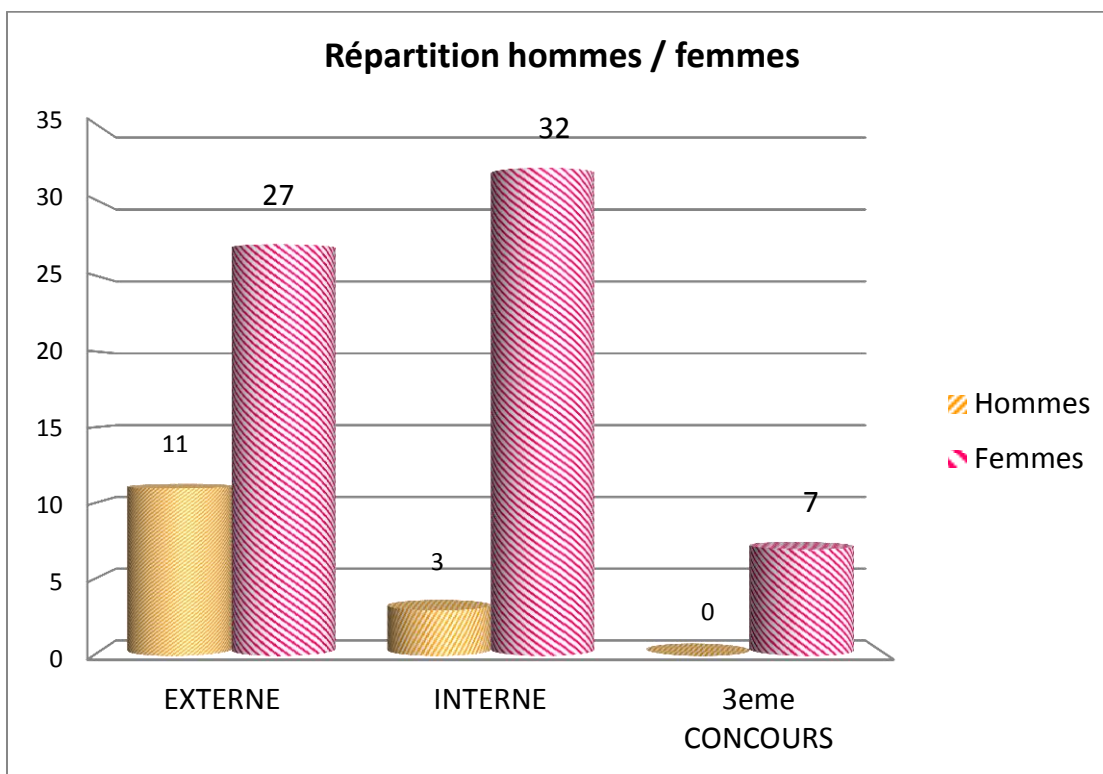


PREPARATION	OUI	NON
Externe	69%	31%
Interne	65%	35%
3ème Concours	43%	57%

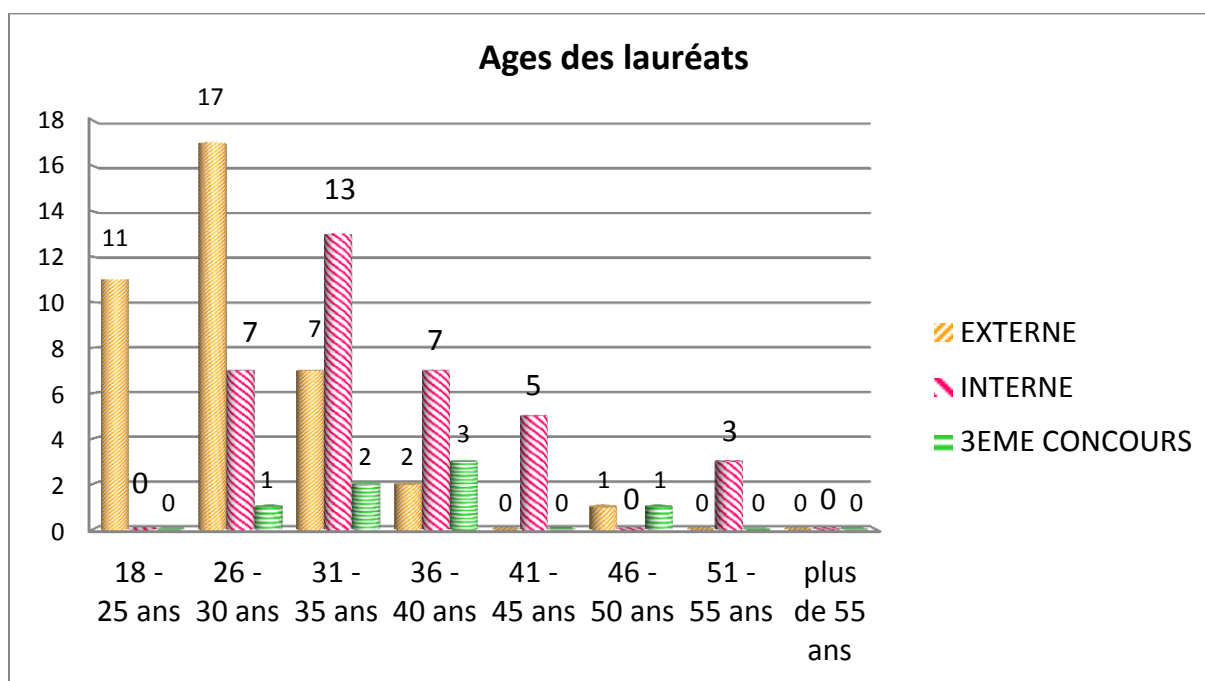
7- LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	1	1%	1	0	0
03 Allier	0	0%	0	0	0
07 Ardèche	0	0%	0	0	0
15 Cantal	0	0%	0	0	0
26 Drôme	8	10%	5	2	1
38 Isère	23	29%	11	11	1
42 Loire	7	9%	2	3	2
43 Haute Loire	1	1%	0	1	0
63 Puy de dôme	7	9%	1	5	1
69 Rhône	18	23%	11	6	1
73 Savoie	7	9%	4	3	0
74 Haute Savoie	7	9%	2	4	1
Hors région	1	1%	1	0	0
TOTAL	80	100%	38	35	7

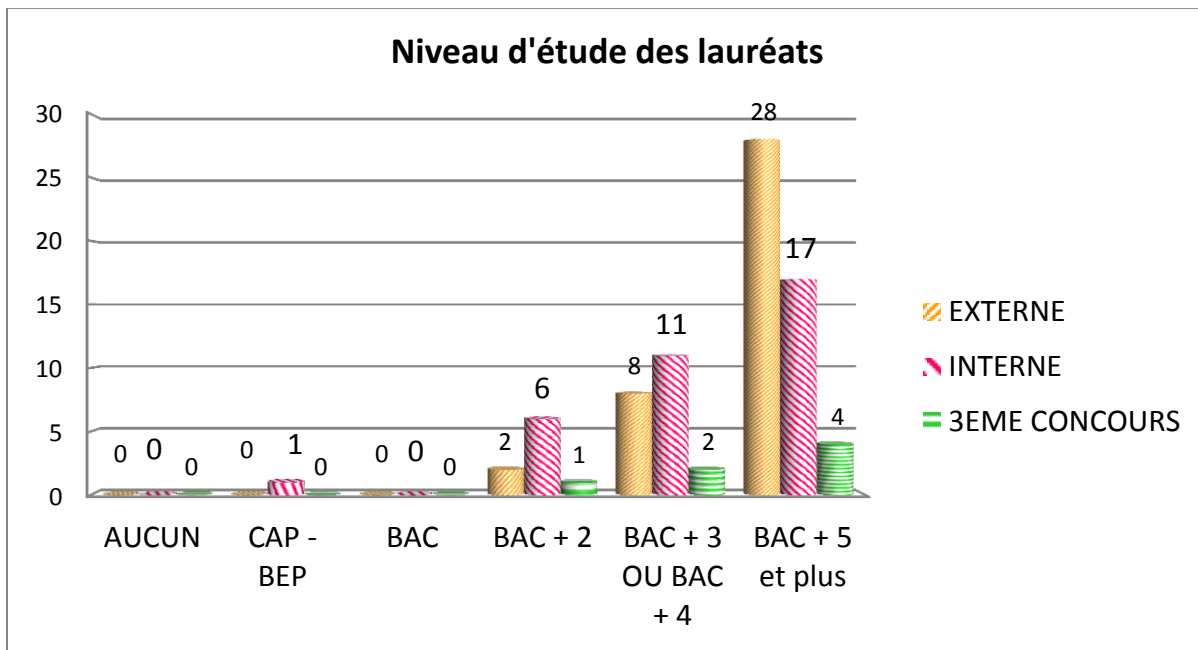




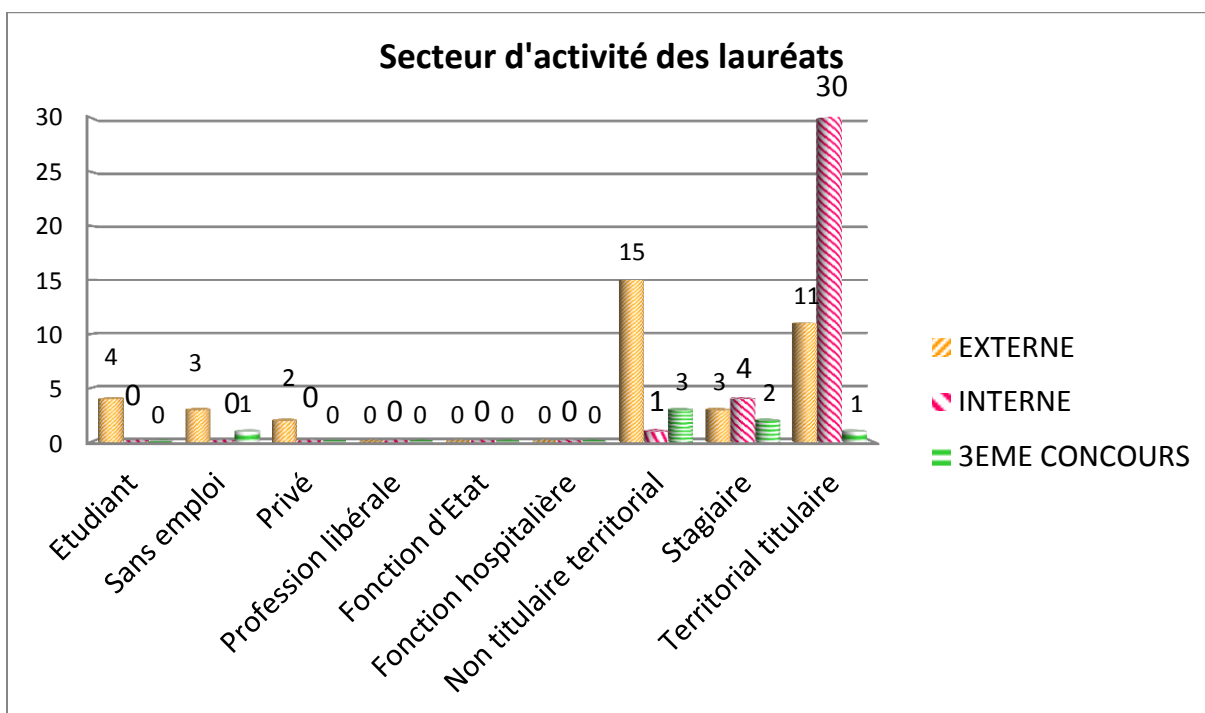
REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	29%	71%
Interne	9%	91%
3ème Concours	-	100%



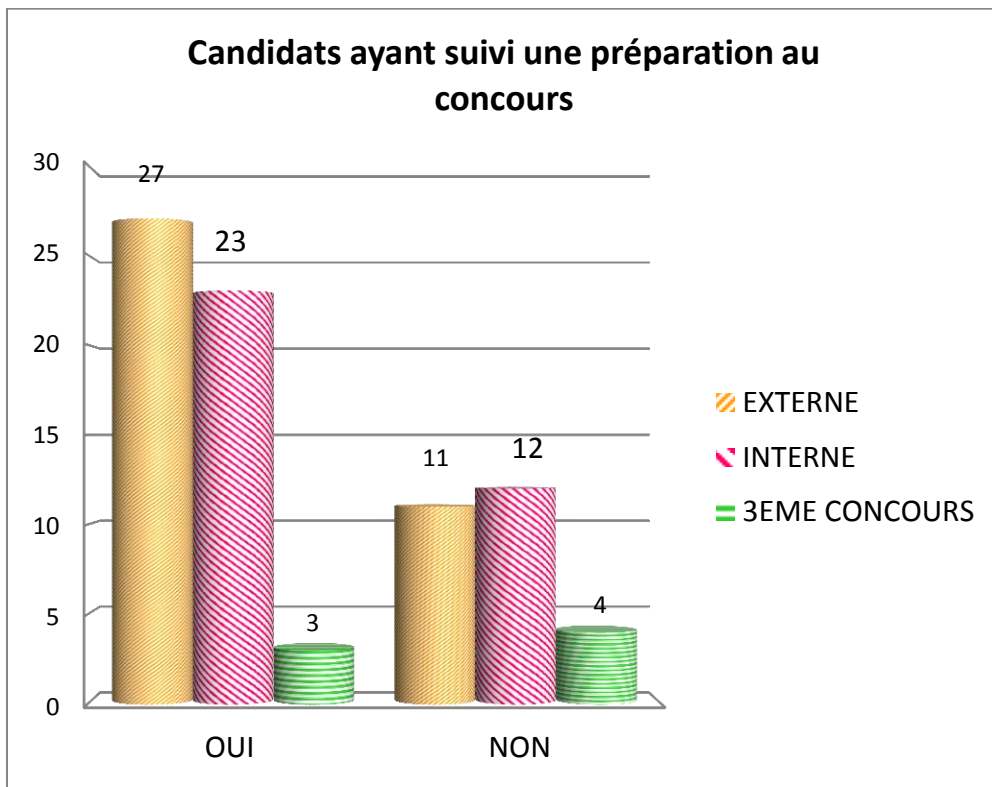
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	74%	24%	2%	-
Interne	20%	57%	14%	9%
3ème Concours	14%	72%	14%	-



NIVEAU D'ETUDE	Aucuns	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	-	-	-	6%	21%	74%
Interne	-	3%	-	16%	32%	49%
3ème Concours	-	-	-	14%	29%	57%



SECTEUR D'ACTIVITE	Etudiants	Sans emploi	Privé	Prof. libérale	Tit. FPE	Tit. FPH	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT
Externe	11%	8%	5%	-	-	-	39%	8%	29%
Interne	-	-	-	-	-	-	3%	11%	86%
3ème Concours	-	14%	-	-	-	-	43%	29%	14%



PREPARATION	OUI	NON
Externe	71%	29%
Interne	66%	44%
3ème Concours	43%	57%

8 - PRÉSENTATION DES RESULTATS

1 – Le concours externe

A – Les épreuves écrites d’admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d’un rapport à partir des éléments d’un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d’action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

221 candidats étaient présents aux épreuves d’admissibilité

soit 36% des candidats admis à concourir

Epreuves	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d’admissibilité
Rapport avec propositions	388	607	0	15	9.31	10.00
Questions droit public et finances publiques	386		0	18	7.49	

29% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 64 candidats

65% des candidats ont une moyenne inférieure à 10, soit 143 candidats

35% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 78 candidats

Le jury a retenu **78 candidats pour passer l’épreuve orale.**

B – L’épreuve orale d’admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d’apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d’emplois et à encadrer une équipe.

(Durée totale de l’entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d’exposé ; coefficient 1)

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d’admission
Entretien avec le jury	77	5	18	12.43	12.16

Le jury a déclaré **38 candidats admis.**

2 – Le concours interne

A – Les épreuves écrites d’admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d’action des collectivités territoriales permettant d’apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d’un rapport à partir des éléments d’un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d’action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

331 candidats étaient présents à l’épreuve d’admissibilité

soit 42% des candidats admis à concourir

Epreuves	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d’admissibilité
Rapport avec propositions	467	794	0	16	8.33	10.00
Série de questions	464		0	15	6.69	

37% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 123 candidats

78% des candidats ont une moyenne inférieure à 10, soit 257 candidats

22% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 74 candidats

Le jury a retenu **74 candidats pour passer l’épreuve orale.**

B – L’épreuve orale d’admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d’apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d’emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l’entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d’exposé ; coefficient 1)

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d’admission
Entretien avec le jury	72	6	18	12.71	12.00

Le jury a déclaré **35 candidats admis.**

3 – Le 3^{ème} concours

A – Les épreuves écrites d’admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d’action des collectivités territoriales permettant d’apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d’un rapport à partir des éléments d’un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d’action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

30 candidats étaient présents à l’épreuve d’admissibilité

soit 39% des candidats admis à concourir

Epreuves	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d’admissibilité
Rapport avec propositions	47	77	0	14	9.75	10.00
Série de questions	47		1	11	6.33	

27% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 8 candidats

77% des candidats ont une moyenne inférieure à 10, soit 23 candidats

23% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 7 candidats

Le jury a retenu **7 candidats pour passer l’épreuve orale.**

B – L’épreuve orale d’admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d’apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d’emplois et sa capacité à s’intégrer dans l’environnement professionnel et à encadrer une équipe.

(Durée totale de l’entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d’exposé ; coefficient 1)

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d’admission
Entretien avec le jury	7	12	17	14	11.00

Le jury a déclaré **7 candidats admis.**

9 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Admissibilité

Lors de la réunion d'admissibilité le jury a examiné les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs. Le jury a prononcé l'annulation de 2 copies qui contrevenaient clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat.

Les membres du jury tiennent à rappeler les consignes en matière d'anonymat des copies :

- Les candidats ne doivent faire apparaître aucun signe distinctif dans leur copie, ni leur nom ou nom fictif, ni leur numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans les copies.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Admission

Après avoir auditionné les candidats lors des épreuves orales et analysé les résultats du concours, le jury formule les remarques suivantes :

- De manière générale les candidats ont très bien préparé leur exposé de 5 minutes.
- Le niveau d'étude des candidats est élevé : toute voie confondue, plus de 60% des candidats ont un diplôme de niveau BAC+5 minimum.
- Une partie des candidats se sont déjà présentés au concours d'attaché.
- En interne, la connaissance de l'environnement professionnel est maîtrisée. Les candidats ont bien cerné les missions d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe.

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

10 - LA FICHE TECHNIQUE

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE			3EME CONCOURS		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	1478	159	80	607	78	38	794	74	35	77	7	7
Hommes	242	28	14	131	19	11	101	9	3	10	0	0
Femmes	1236	131	66	476	59	27	693	65	32	67	7	7
% Hommes	16%	18%	18%	22%	24%	29%	13%	12%	9%	13%	0%	0%
% Femmes	84%	82%	83%	78%	76%	71%	87%	88%	91%	87%	100%	100%
Agés des candidats												
18 - 25 ans	119	16	11	118	16	11	1	0	0	0	0	0
26 - 30 ans	330	52	25	244	38	17	80	13	7	6	1	1
31 - 35 ans	321	41	22	135	15	7	173	24	13	13	2	2
36 - 40 ans	245	27	12	49	6	2	175	18	7	21	3	3
41 - 45 ans	200	15	5	30	2	0	154	13	5	16	0	0
46 - 50 ans	155	4	2	24	1	1	122	2	0	9	1	1
51 - 55 ans	74	4	3	6	0	0	59	4	3	9	0	0
plus de 55 ans	34	0	0	1	0	0	30	0	0	3	0	0
Origine des candidats par départements												
01 Ain	49	3	1	18	2	1	27	1	0	4	0	0
03 Allier	17	0	0	4	0	0	9	0	0	4	0	0
07 Ardèche	68	7	0	27	4	0	39	3	0	2	0	0
15 Cantal	13	0	0	3	0	0	8	0	0	2	0	0
26 Drôme	109	17	8	35	8	5	71	8	2	3	1	1
38 Isère	452	50	23	206	24	11	233	25	11	13	1	1
42 Loire	92	8	7	29	3	2	54	3	3	9	2	2
43 Haute Loire	23	1	1	10	0	0	12	1	1	1	0	0
63 Puy de dôme	110	15	7	24	5	1	73	9	5	13	1	1
69 Rhône	269	30	18	121	16	11	134	13	6	14	1	1
73 Savoie	80	9	7	39	6	4	39	3	3	2	0	0
74 Haute Savoie	97	15	7	47	8	2	47	6	4	3	1	1
Autres départements	99	4	1	44	2	1	48	2	0	7	0	0
% des candidats de l'Isère	31%	31%	29%	34%	31%	29%	29%	34%	31%	17%	14%	14%
Niveau d'études des candidats												
AUCUN	7	0	0		0	0	7	0	0		0	0
CAP - BEP	47	1	1	1	0	0	43	1	1	3	0	0

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

BAC	160	3	0	8	0	0	145	3	0	7	0	0
BAC + 2	364	19	9	109	5	2	236	13	6	19	1	1
BAC + 3 OU BAC + 4	462	50	21	198	19	8	237	29	11	27	2	2
BAC + 5 et plus	438	86	49	291	54	28	126	28	17	21	4	4
Secteur d'activité												
Etudiant	51	6	4	51	6	4	0	0	0	0	0	0
Sans emploi	94	7	4	85	6	3	0	0	0	9	1	1
Privé	63	3	2	60	3	2	0	0	0	3	0	0
Profession libérale	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonction d'Etat	14	0	0	6	0	0	8	0	0	0	0	0
Fonction hospitalière	3	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0
Non titulaire territorial	256	35	19	208	27	15	27	5	1	21	3	3
Stagiaire	76	16	9	53	10	3	16	4	4	7	2	2
Territorial titulaire	918	92	42	139	26	11	742	65	30	37	1	1
Préparation												
OUI	865	105	53	413	54	27	401	48	23	51	3	3
NON	613	54	27	194	24	11	393	26	12	26	4	4